

VERCHAIX⁽⁷⁴⁾

Parking de la salle omnisports

Samedi 12 septembre 2015

De 8 heures à 18 heures

Dimanche 13 septembre 2015

De 8 heures à 18 heures

3^e VIDE GRENIER

Organisé par : C E N – Montagnes du Giffre

REGLEMENT – BULLETIN D'INSCRIPTION

Article 1 : L'association C-E-N Montagnes du Giffre organise un vide grenier les 12 et 13 septembre 2015 de 8h à 18h parking de la salle omnisports. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Le vide grenier est ouvert aux professionnels et particuliers pour la vente d'objets neufs ou d'occasions. L'association C-E-N Montagnes du Giffre se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation. Pour pouvoir exposer : envoi du règlement – copie recto verso de la carte d'Identité – Attestation sur l'honneur remplie

Article 3 : Le vide grenier sera situé à l'extérieur (périmètre délimité) de la salle omnisports.

- Le prix de l'emplacement est fixé à 4 euros pour 1 mètre linéaire (profondeur du stand environ 3 mètres).

- L'emplacement ne permet pas le stationnement d'une voiture (remorque tolérée si ne dépassant pas de la surface délimitée).

- Les personnes désirant conserver leur véhicule près de leur emplacement devront en faire la demande au moment de l'inscription, cette demande devra être motivée par un stand d'une longueur égale ou supérieure à 10 mètres linéaires aux seuls emplacements prévus à cet effet. Cette demande est soumise à acceptation, du fait du nombre limité d'emplacements. Aucun remboursement de place ne sera effectué après attribution d'un emplacement.

Article 4 : La réservation des emplacements est obligatoire. Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Les inscriptions se font uniquement par courrier ou par mail: les bulletins d'inscription sont disponibles sur demande, par Internet. Chaque exposant doit compléter le bulletin d'inscription et le retourner au secrétaire de l'Association avant le 08 septembre accompagné d'une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité et du règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de MAIRIE DE VERCHAIX correspondant au prix du nombre de mètres linéaires souhaités.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet (bulletin d'inscription, règlement par chèque à l'ordre de : Mairie de Verchaix, copie des pièces mentionnées à l'article 2).

Article 5 : La validation de votre inscription, sous réserve de dossier complet, vous sera communiquée par mail uniquement. Si vous n'avez pas communiqué d'adresse mail il vous sera demandé de vous renseigner par téléphone auprès du président de l'association au 06 81 46 40 69.

Article 6 : Les enfants de plus de 12 ans devront avoir une autorisation parentale pour tenir un stand seul. Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte pour la tenue du stand, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 7 : L'installation se fera le matin de 6h à 8h sur l'emplacement affecté par l'association (passé 7h45, l'emplacement ne sera plus réservé). Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Afin d'éviter tout litige entre les exposants, et assurer la sécurité des personnes, les métrages indiqués, les dispositions des tables ainsi que les allées de sécurité doivent être impérativement respectés.

Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord de l'organisateur. En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés par la mairie de Verchaix.

Article 8 : Les exposants pourront accéder en voiture le temps du déchargement de leurs marchandises sans jamais déranger le bon fonctionnement lors de la mise en place des vendeurs et devront respecter les injonctions des organisateurs pour assurer la fluidité de circulation.

Article 9 : La clôture du vide grenier se fera à 18h. Le démontage des stands doit avoir lieu entre 18h et 20h. Les lieux doivent impérativement être libérés au plus tard à 20h30. Chaque exposant s'engage à libérer son emplacement de tous débris et encombrants à l'issue de la manifestation. Toute dégradation (du sol, du mobilier ou autre) de fait de l'action directe ou indirecte d'un exposant entraîne sa responsabilité pleine et entière.

Article 10 : Mauvais temps, pluie, tempête, ainsi que l'absence de l'exposant, pour toute raison, ne peuvent en aucun cas donner droit à remboursement du montant de la participation. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation (dans ce cas les droits de places seront restitués).

Article 11 : Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens (vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables, ...). Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'association qui ne pourra en aucun cas être tenue responsable. se réservent le droit d'exclure à n'importe quel moment de la manifestation le ou les exposants qui ne respecteraient pas le présent règlement. Le fait de réserver un emplacement vaut acceptation du présent règlement.

Article 12 : L'organisateur s'engage à assurer la publicité autour de cette manifestation (presse, affiches, sites internet, ...)

Article 13 : Toute personne qui ne se soumettra pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée. **La participation au vide-grenier de Verchaix implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Tél. : - - -

Mail pour confirmation d'inscription :

Samedi Nbre de mètres : x 4 € = € Véhicule si plus de 10m linéaires *

Dimanche Nbre de mètres x 4 € = € Véhicule si plus de 10m linéaires *

Samedi et dimanche Nbre de mètres : x 8 € = € Véhicule si plus de 10m linéaires *

Ci-joint mon règlement de : €

ATTESTATION – Particulier

Je soussigné(e),
Nom : Prénom
Né(e) le à Département : Ville :
Adresse :
CP Ville
Tél. Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le Par
N° immatriculation de mon véhicule :
Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le/...../2015

Signature.....

ATTESTATION – Professionnel

Je soussigné(e),
Nom : Prénom
Raison sociale :
N° de registre du commerce/des métiers : De
adresse :
CP Ville
Tél. Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le Par
N° immatriculation de mon véhicule :
Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce. OUI NON
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le/...../2015

Signature.....

Confirmation d'inscription par mail (n'oubliez pas de le renseigner) Pas d'inscription si dossier incomplet

Ce coupon est à joindre a votre règlement ** par chèque libellé à l'ordre de **MAIRIE DE VERCHAIX**
avant le **06 septembre 2015**

Avec : - pour les professionnels copie du Registre du Commerce
- pour les particuliers copie de la Carte d'Identité
À l'adresse suivante :

**Association C.E.N. Montagnes du Giffre
Alain Jenatton
La pastorale 74440 Verchaix**

Renseignements:
Alain Jenatton 04 50 90 19 12 ou 06 81 46 40 69
Mail : cen-montagnesdugiffre@orange.fr

* Places limitées soumises à confirmation par l'organisateur
** encaissé après déroulement du vide grenier